



Déclaration liminaire de la FSU au CNESERAAV du 30 mars 2022

En préalable à cette déclaration, la FSU tient à exprimer toute sa solidarité avec les victimes de la guerre en Ukraine et de la dictature en Russie. La FSU participe aux cadres unitaires qui se sont constitués pour la paix en Ukraine en s'inscrivant dans le collectif des marches pour la paix et continuera à se mobiliser pour permettre d'amplifier la mobilisation pour la paix. En outre nous souhaiterions connaître les conditions et les moyens qui sont mis en œuvre par le MAA pour l'accueil des étudiant·es et ainsi que des scientifiques et des enseignant·es dans les établissements de l'enseignement supérieur agricole.

Tout d'abord, nous souhaitons vous redire l'opposition de la communauté de l'enseignement supérieur agricole dans sa grande majorité à l'ouverture d'une école vétérinaire privée et surtout sa stupéfaction sur les conditions de cette ouverture. En quelques mots, après la quasi-absence de débat parlementaire puisque l'ouverture au privé de la formation vétérinaire a été portée par amendement au Sénat au cours de l'unique lecture du projet de loi de programmation de la recherche. Nous tenons à souligner ce que Mme la Sénatrice Sophie Primat a dit dans l'unique débat parlementaire qui a eu lieu je cite après avoir réécouté aujourd'hui la vidéo de son intervention que je peux vous fournir : *« l'ouverture de cette école ne coûtera pas un centime au gouvernement et à l'état français puisqu'il s'agit de transfert en réalité de coût de formation entre la formation agricole et la formation vétérinaire donc le gouvernement ne mettra pas un euro supplémentaire dans la création de cette école »*. Il faut aussi souligner que Mme la Sénatrice Sophie Primat était et est toujours administratrice d'UniLaSalle. Si ce n'est pas encore le cas pour le gouvernement et l'État, en tout cas pour les collectivités territoriales, l'addition est déjà salée : déjà plus de 30 millions d'euros ! En ce qui concerne la formation agricole dont Mme la Sénatrice Sophie Primat parle, nous ne savons pas exactement ce dont il s'agit, si c'est de la formation d'ingénieur Bio d'UniLaSalle Rouen, elle reste ouverte, des publicités récentes en font toujours état.

Cette première contre-vérité ou mensonge a été suivie d'un certain nombre d'anomalies dont nous ne citerons que celles qui nous ont le plus étonnés voire choqués :

- Un dossier caviardé présenté au CNEA sous prétexte de secret des affaires ! Étonnant pour une EESPIG même si le secret des affaires a souvent été mis en avant par le gouvernement Macron depuis sa loi de 2018, nous ne voyons pas en quoi les informations caviardées revêtent une valeur commerciale du fait de leur caractère secret ? UniLaSalle, établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général et donc sans but lucratif aurait donc des intérêts commerciaux, c'est une information surprenante ! Pour nous, le nombre de contre-vérités ou mensonges que certains appellent maintenant *alternative facts* dans ce dossier est sidérant ;
- Un complément à ce dossier qui a été présenté à la séance du CNEA mais jamais reçu depuis malgré les promesses ;
- Des membres du CNEA que nous n'avons jamais vu avant cette séance et que nous ne verrons probablement jamais plus ;
- Des votants au CNEA dont nous n'avons pas retrouvé la trace de leur arrêté de nomination mais maintenant que le gouvernement applique un arrêté avant sa publication c'est peut-être légal ;
- L'arrivée des inscriptions de la formation vétérinaire d'UniLaSalle sur Parcoursup plus d'un mois après son ouverture, juste le jour de la signature de l'arrêté le permettant et avant sa publication au JO.
- De belles publicités, notamment dans Le Monde et reportages dans des journaux, notamment dans le Figaro montrant bien la volonté de l'ouverture territoriale vers les territoires ruraux de

cette formation qui nous a tant été vantée en CNEA par les partenaires d'UniLaSalle, FNSEA, JA, APCA, MSA et consorts.

Nous aurions aimé et nous aimerions que le gouvernement et notre ministre soit aussi empressé pour l'enseignement agricole public mais ce n'est pas le cas :

- Oniris, qui avait demandé une modification d'un de ses recrutements sur Parcoursup avant même l'ouverture de la plateforme, n'a pas eu la même écoute, cela a été refusé ;
- Le Décret n° 2021-1617 du 9 décembre 2021 *portant création d'une indemnité différentielle en faveur de certains personnels enseignants et chercheurs de l'enseignement supérieur et de la recherche* qui n'est toujours pas appliqué au MAA alors qu'il l'a été au MESRI.

Nous souhaitons rappeler que dans la notice du décret il est indiqué, je cite : *le décret détermine les conditions dans lesquelles certains personnels enseignants et chercheurs de l'enseignement supérieur et de la recherche peuvent bénéficier d'une indemnité différentielle conformément à l'objectif qu'aucun chargé de recherche et maître de conférences ne perçoive une rémunération inférieure au double du salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) brut. Cet objectif est fixé par le rapport annexé à la loi no 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur.*

Dans l'article 3 de ce décret il est précisé, je cite : *Le versement de l'indemnité est annuel. L'indemnité est versée au plus tard au mois de février de l'année suivant l'année civile ouvrant droit à l'indemnité. Par dérogation à l'alinéa précédent, au titre de l'année 2021, l'indemnité due sera versée au plus tard en mars 2022.* Vous avez bien entendu mais probablement pas le ministre : **AU PLUS TARD EN MARS 2022**, est-ce que notre ministre ne serait pas tenu par les promesses du gouvernement Macron ? Nous exigeons de notre ministère des indemnités moratoires de retard pour tous les bénéficiaires. Un membre de VetAgroSup de notre délégation qui est directement concerné nous l'a signalé hier avec au moins quatre autres cas dans son établissement. Nous vous demandons de faire corriger cette nouvelle anomalie dans les plus brefs délais même si cela ne concerne que l'enseignement public.

Dans ces conditions vous pouvez mieux comprendre la grande défiance d'une majorité de la communauté sur le plan de renforcement dans les ENV. Ainsi lors de la dernière séance du CNESERAAV qui était la séance inaugurale de cette instance, même si Monsieur Fabrice Rigoulet-Roze, directeur de cabinet du Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, a bien reconnu l'effort des ENV depuis plus de 10 ans avec une augmentation de plus de 35 % du nombre d'étudiant-es et a parlé des efforts réciproques du ministère et des ENV en 2022 avec d'une part une augmentation des moyens humains et matériels par le ministère et une augmentation de 20 étudiant-es recrutés dans les ENV., il s'est retranché devant l'annualité budgétaire refusant de ce fait d'évoquer un plan pluriannuel de renforcement des ENV.

Il est d'ailleurs dommage que cet échange en préambule de la séance de décembre du CNESERAAV ne soit pas retranscrit dans le PV qui est à l'ordre du jour d'aujourd'hui.

Pour terminer nous souhaitons rappeler la création de l'Institut Agro pour faire face aux nouveaux enjeux de l'enseignement supérieur agricole. Il ne faut pas oublier que cette création implique des êtres humains et que s'il est nécessaire d'avoir un mode de fonctionnement commun, la refonte des modes de gestion des personnels doit se faire par le haut et notamment pour les personnels contractuels qui sont une part importante de la force de l'institut Agro. Face aux transitions agro-écologique, sociologique et numérique, nos établissements, et notamment l'Institut Agro, doivent être exemplaires.

Nous n'abordons pas les questions de fond et de forme sur la réforme des BTSA car nous l'aborderons au cours de ce CNESERAAV lors de l'examen de ce point.